



Société ontarienne de financement de la croissance
Rapport annuel 2019-2020

Juillet 23, 2020

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE.....	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	2
ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION	4
Le marché ontarien du capital de risque en 2019.....	4
SOFC Initiatives et résultats clés pour l'exercice 2019-2020	5
Rendement global pour l'exercice 2019-2020	5
Résultats obtenus.....	7
Initiatives clés	7
Développement de l'écosystème ontarien du capital de risque	10
Priorités supplémentaires énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme	10
ÉTATS FINANCIERS	12
Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers	12
Rapport de l'auditeur indépendant	13
État de la situation financière	16
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.....	17
État des gains et des pertes de réévaluation	18
État de la variation des actifs financiers nets	19
État des flux de trésorerie	20
Notes annexes	21
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	34
Vue d'ensemble	34
Reddition de comptes et responsabilités	34
Exigences en matière d'information financière	35
Contrôles internes.....	35
Opérations	36
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	37
POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES.....	40
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2020-2021.....	40
COORDONNÉES	41

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), l'organisme de capital de risque du gouvernement de l'Ontario (la province), a été créée pour promouvoir et développer le secteur de capital de risque en Ontario, et de permettre ainsi aux sociétés du secteur de la technologie à fort potentiel d'avoir accès au capital dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et prospérer.

La SOFC a été créée en tant qu'organisme de la Couronne le 1^{er} février 2009 par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi). Conformément à la loi, la SOFC

- investit dans des fonds de capital de risque et des sociétés technologiques;
- gère le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes;
- administre ses participations de société en commandite dans des fonds gérés par des tiers;
- fournit des conseils à la province sur les questions de capital de risque;
- soutient le développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital de risque.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous sommes ravis de présenter le Rapport annuel 2019-2020 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC). Ce rapport souligne les activités de la SOFC au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2020.

La SOFC s'engage à développer une industrie du capital de risque durable à long terme en Ontario, ce qui contribuera au renforcement de l'économie de la province et à la création d'emplois dans les secteurs économiques clés de cette province. La SOFC donne accès à des capitaux qui permettent aux sociétés innovantes établies en Ontario d'atteindre l'échelle nécessaire à la réalisation de tout leur potentiel économique et à leur compétitivité sur les marchés mondiaux.

L'accès au capital est toujours un élément essentiel à l'accélération de la croissance des jeunes entreprises en démarrage innovantes et des sociétés d'entrepreneurs pour en faire de moyennes et grandes entreprises. Avec un portefeuille diversifié de fonds et de sociétés, la SOFC continue à fournir une approche basée sur le marché pour aider à développer des sociétés à fort potentiel et à mieux saisir les avantages économiques associés à long terme.

À ce jour, la SOFC a pris des engagements d'investissement dans les fonds suivants gérés par des tiers : Fonds ontarien de capital de risque SC (FOCR), Northleaf Venture Catalyst Fund SC (NVCF), ScaleUp Venture Fund I SC (SUVF), Yaletown Innovation Growth SC (YIG), Lumira Ventures III (Lumira) et Genesys Ventures III (Genesys). La SOFC a également effectué des investissements directs par le biais du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), aux côtés de co-investisseurs qualifiés dans des sociétés de technologies émergentes.

Au total, la SOFC a engagé environ 330 millions de dollars au profit des gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établies en Ontario ou centrées sur l'Ontario. Les initiatives de la SOFC en matière de capital de risque, ainsi que les capitaux de tiers qu'elles ont attirés, ont collectivement fourni plus de quatre milliards de dollars aux gestionnaires de fonds de capital de risque et aux sociétés au Canada.

Grâce aux initiatives de capital de risque de la SOFC, les entreprises canadiennes en portefeuille emploient actuellement environ 13 000 personnes (contre 11 000 à l'exercice précédent), dont la majorité en Ontario, et ont également enregistré des revenus cumulés d'environ 9,45 milliards de dollars et des dépenses¹ en recherche et développement (R et D) de 2,59 milliards de dollars, contre respectivement 7,5 milliards et 2 milliards de dollars à l'exercice précédent.

Nous tenons à souligner le départ de Caroline Mandell du conseil d'administration (le C.A.), peu après l'exercice terminé le 31 mars 2020. Madame Mandell a été une membre appréciée du conseil d'administration et nous lui sommes redevables pour son engagement et ses nombreuses contributions au succès de la SOFC.

¹ Les chiffres des revenus et des dépenses de R et D ont été agrégés dans l'ensemble du portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent faire un co-investissement consorcial, les chiffres agrégés peuvent surévaluer ces paramètres en raison d'un possible double comptage.

Nous tenons à remercier le personnel dévoué de la SOFC pour ses efforts et son engagement constant à assurer la réussite de la SOFC, ainsi que les membres du C.A. pour leurs avis et leur supervision au cours de cet exercice.

En 2020-2021, la SOFC continuera à gérer le portefeuille d'investissement du FODTE et à superviser ses sociétés en commandite dont la gestion assurée par un tiers externe est efficace et rentable. Nous continuerons également à soutenir le développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et à fournir des conseils et un soutien au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce sur les politiques de la province en matière de capital de risque.

Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à travailler avec le personnel et le C.A. au cours du nouvel exercice financier afin de remplir le mandat de la SOFC.

Original signé par :« Annie Ropar »

Annie Ropar
Présidente

Original signé par :« Steve Romanyshyn »

Steve Romanyshyn
Président et chef de la direction

ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION

Le marché ontarien du capital de risque en 2019²

En 2019, pour la deuxième année consécutive, le total des investissements annuels en capital de risque en Ontario a dépassé les deux milliards de dollars. Plus de 2,7 milliards de dollars d'investissements en capital de risque ont été déboursés, dépassant largement le total des 2,1 milliards de dollars pour 2018, poursuivant la tendance générale à l'augmentation d'une année à l'autre observée ces dix dernières années.

Accumulant 38 % des investissements à risque à l'échelle nationale, l'Ontario reste au premier rang des provinces en cette matière, avec de nombreuses opérations évaluées à plus de 100 millions de dollars. L'Ontario se classe au septième rang des territoires nord-américains en matière d'investissement en capital de risque. La région de Toronto reste en tête de liste des cibles d'investissement régional au Canada, ayant obtenu 2,1 milliards de dollars en contrats de capital de risque, mais occupe le 12^e rang des régions métropolitaines d'Amérique du Nord après avoir figuré au top 10. Les opérations en technologies de l'information et des communications (TIC) continuent de recevoir la majorité des investissements en capital de risque de l'Ontario, totalisant 2,08 milliards de dollars dans 176 opérations en 2019. En 2019, les accords relatifs aux sciences de la vie et aux technologies propres ont vu leur valeur et leur nombre augmenter modérément, mais ils se classent toujours loin derrière les TIC.

Les capitaux étrangers continuent de jouer un rôle déterminant dans les investissements canadiens en capital de risque. En 2019, les fonds canadiens ont fourni moins de la moitié (46 %) du capital investi divulgué, et ont été dépassés par les fonds américains, qui en ont fourni 47 %. Si la confiance des investisseurs étrangers peut être considérée comme encourageante, le niveau accru de capitaux étrangers par rapport aux capitaux nationaux souligne la nécessité de continuer à soutenir la capacité des gestionnaires de fonds locaux à croître et à s'étendre. Des fonds nationaux plus importants, capables d'offrir des cycles de financement plus importants, permettent aux entreprises privées ontariennes d'accéder au montant du capital nécessaire à leur expansion et à leur compétitivité à l'échelle internationale. La disponibilité du capital de risque intérieur peut favoriser un cycle d'augmentation certaine des investissements, de retraits réussis et de rendement du capital de risque investi sur les marchés canadiens.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019-2020, l'économie mondiale s'est pratiquement arrêtée en raison des mesures de confinement de la pandémie de COVID-19. Les marchés financiers mondiaux ont été liquidés, les prix des matières premières ont chuté et tant les gouvernements que les banques centrales ont pris des mesures énergiques pour amortir le choc. Veuillez noter que la SOFC inscrit à son bilan les investissements en capital de risque au moindre du coût ou de la juste valeur, selon les conditions du marché au 31 mars 2020. Bien que la SOFC n'ait pas subi d'impact négatif important sur son portefeuille d'investissement, cela ne reflète peut-être pas l'impact à long terme du ralentissement actuel

² Les statistiques, chiffres et données portent sur l'année civile et proviennent de Refinitiv, sauf indication contraire.

des marchés financiers. On ne peut pas prévoir quelles seront l'évolution, la durée et l'incidence de la pandémie pour l'instant. Toutefois, la SOFC continue de surveiller les risques du marché et l'effet qu'aura la pandémie sur ses investissements.

SOFC Initiatives et résultats clés pour l'exercice 2019-2020

La SOFC est heureuse de souligner les initiatives et résultats clés ayant permis de remplir le mandat de l'organisme et de répondre aux priorités du gouvernement pendant l'exercice 2019-2020 :

- gestion du portefeuille d'investissement du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE);
- administration de ses participations dans des fonds gérés par des tiers;
- soutien du développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital de risque.

En plus de ce qui précède, la SOFC rend également compte de ses résultats en ce qui concerne le respect des priorités supplémentaires pour l'exercice 2019-2020 énoncées dans la lettre de mandat annuelle de l'organisme datée du 20 décembre 2018, qui comprenait ceci :

- négocier et conclure des accords de partenariat limité avec un ou plusieurs fonds de capital de risque en sciences de la vie;
- réviser le protocole d'entente entre la SOFC et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère);
- mise en œuvre du cadre de planification annuelle des investissements.

Rendement global pour l'exercice 2019-2020

La SOFC devrait connaître à la fois des gains et des pertes d'investissement, soit une évolution habituelle pour le secteur des fonds d'investissement en capital de risque. Sur la base des chiffres agrégés, le taux de rendement provisoire des investissements de capital de risque de la SOFC a été évalué à 1,32 x au 31 décembre 2019 d'après un multiple de capital³, par rapport à 1,31 x au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, environ 84 % du capital engagé de la SOFC a été déployé.

Les objectifs pour l'exercice 2019-2020 ont été fixés avant cet exercice dans le plan d'activité annuel de la SOFC, et aucune mesure corrective n'a dû être prise, les résultats ayant été obtenus comme suit :

1. Gérer le portefeuille d'investissement du FODTE
 - Résultats obtenus :
 - mesures communiquées en temps utile;
 - rendement des fonds conforme aux normes du secteur canadien du capital de risque, et mesures correctives prises au besoin;

³ Le multiple du capital est le calcul net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et des intérêts reportés, mais sans les frais de fonctionnement de la SOFC.

- informations requises sur la gestion de portefeuille produites en temps utile afin d'aider la SOFC à prendre ses décisions d'investissement;
 - examen trimestriel des principaux indicateurs de rendement et de l'évolution du portefeuille pour les autres sociétés du portefeuille du FODTE.
2. Administrer les participations de la province dans les fonds gérés par des tiers
- Résultats obtenus :
 - coûts de fonctionnement liés aux intérêts de la société en commandite de la SOFC restés dans les limites du budget approuvé affecté;
 - rendement des fonds conforme aux normes du secteur canadien du capital de risque, et mesures correctives prises au besoin;
 - examen des rapports de mise à jour préparés par les gestionnaires de fonds et effectué les enquêtes nécessaires pour assurer le respect des buts et objectifs des fonds respectifs.
3. Soutien du développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital de risque
- Résultats obtenus :
 - consultation proactive des sociétés de fonds de capital de risque, des investisseurs, des leaders d'opinion de l'industrie technologique et des experts en la matière afin de recueillir des informations sur le marché qui aideront à préparer des politiques publiques pertinentes en capital de risque au cours de l'année à venir;
 - évaluation trimestrielle des activités menées au gouvernement et dans l'industrie et prise de mesures, si nécessaire.

Au total, la SOFC a engagé environ 330 millions de dollars au profit des gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établies en Ontario ou centrées sur l'Ontario. Les initiatives de la SOFC en matière de capital de risque, ainsi que les capitaux de tiers qu'elles ont attirés, ont collectivement offert plus de quatre milliards de dollars aux gestionnaires de fonds de capital de risque et aux sociétés au Canada. Grâce aux initiatives de la SOFC en capital de risque, les sociétés de portefeuille canadiennes emploient actuellement environ 13 000 personnes, majoritairement en Ontario, et ont enregistré des revenus totalisant environ 9,45 milliards de dollars et des dépenses de 2,59 milliards de dollars en R et D⁴.

Il convient de noter que le conseil d'administration du cabinet a publié une révision de la Directive concernant les organismes et les nominations, début 2019, demandant aux organismes provinciaux d'inscrire dans leur rapport annuel des mesures de rendement fondées sur les résultats. Ces mesures de rendement doivent être alignées sur le mandat de l'organisme et servir au suivi des progrès de ce dernier. La SOFC a travaillé avec le Ministère pour développer ces normes sur la production de rapports pour l'exercice 2020-2021, incluses dans le dernier plan d'activités annuel. La SOFC rendra compte des résultats de ces mesures de rendement dans le rapport annuel du prochain exercice.

⁴ Les chiffres des revenus et des dépenses de R et D ont été agrégés dans l'ensemble du portefeuille de la SOFC depuis sa création.

Résultats obtenus⁵

Initiatives clés

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Le FODTE est entièrement engagé, avec des réserves pour des investissements de suivi supplémentaires dans ses sociétés de portefeuille existantes. La SOFC continuera à gérer le portefeuille d'investissement restant du FODTE jusqu'à la réalisation complète de tous les investissements.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la SOFC n'a effectué aucun nouvel investissement de suivi dans les sociétés du portefeuille restant du FODTE.

L'effet de levier des capitaux de tiers par ses co-investissements est une mesure clé du succès du FODTE, qui prend ainsi le rôle de catalyseur du marché. Les capitaux engagés par le FODTE et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 450 millions de dollars aux entreprises ontariennes.

Le portefeuille d'entreprises du FODTE est bien représenté et réparti dans les principaux centres urbains du Sud de l'Ontario. Les sociétés du portefeuille du FODTE ont cumulé à ce jour 820 millions de dollars de revenus, 400 millions de dollars de dépenses en R et D et financent la carrière d'environ 636 personnes à temps plein.

Au 31 mars 2020, le FODTE a généré un multiple de capital de 0,84 x.

Fonds ontarien de capital-risque SC

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) est un fonds de 205 millions de dollars destiné à investir dans des fonds de capital de risque établis en Ontario. Le FOCR est pleinement engagé, aucun nouvel engagement d'investissement n'ayant été pris au cours de l'exercice 2019-2020.

Le FOCR a pris 9 engagements auprès de gestionnaires de capital de risque établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, totalisant environ 170 millions de dollars, ainsi que 7 co-investissements directs dans des entreprises technologiques de premier plan établies en Ontario, dont Achievers et Shopify, totalisant environ 25 millions de dollars.

À l'exercice 2019-2020, la SOFC a continué à surveiller sa participation dans le fonds en tant que société en commandite, notamment en répondant aux demandes de fonds émis par le gestionnaire du fonds en temps opportun.

⁵ Les chiffres des revenus et des dépenses de R et D ont été agrégés dans l'ensemble du portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent faire un co-investissement consorcial, les chiffres agrégés peuvent surévaluer ces paramètres en raison d'un possible double comptage.

Les capitaux engagés par le FOCR et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus d'un milliard de dollars aux fonds et aux entreprises établis en Ontario et centrés sur l'Ontario. Les sociétés du portefeuille du FOCR établies au Canada ont enregistré environ 4,3 milliards de dollars de revenus, 880 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient plus de 3 500 personnes.

Northleaf Venture Catalyst Fund SC

Le Northleaf Venture Catalyst Fund SC (NVCF) est un fonds de 300 millions de dollars destiné à investir dans des fonds de capital de risque canadiens. Le NVCF a terminé sa période d'investissement actif au cours de l'exercice 2019-2020. Des réserves sont détenues pour un financement complémentaire de suivi afin de réaliser des co-investissements directs, le cas échéant.

Le NVCF a pris 15 engagements de fonds, dont plusieurs gestionnaires de fonds établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, totalisant environ 240 millions de dollars, ainsi que 12 co-investissements directs totalisant plus de 59 millions de dollars, dans des entreprises technologiques canadiennes de premier plan comme ecobee, Wattpad et Freshbooks.

À l'exercice 2019-2020, la SOFC a continué à surveiller sa participation dans le fonds en tant que société en commandite, notamment en répondant aux demandes de fonds émis par le gestionnaire du fonds en temps opportun.

Les capitaux engagés par le NVCF et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 2 milliards de dollars aux fonds et aux entreprises ayant une présence au Canada. Les sociétés du portefeuille de la NVCF établies au Canada ont enregistré plus de 4,1 milliards de dollars de revenus, 1,2 milliard de dollars de dépenses en R et D et emploient plus de 7 300 personnes.

ScaleUp Venture Fund I SC

Le ScaleUp Venture Fund I SC (SUVF) vise à fournir aux entreprises à fort potentiel une combinaison unique de capital et de mentorat afin d'accroître le nombre d'entreprises susceptibles de faire partie de la prochaine génération de sociétés mondiales.

À ce jour, les capitaux engagés par le SUVF et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 95 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les sociétés du portefeuille du SUVF établies au Canada ont enregistré environ 124 millions de dollars de revenus, 42 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient plus de 500 personnes.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le SUVF a pris un nouvel engagement d'investissement. Au 31 mars 2020, le SUVF a engagé un total d'environ 63 millions de dollars dans 28 investissements, y compris 16 entreprises technologiques en démarrage établies en Ontario, totalisant environ 29 millions de dollars.

Yaletown Innovation Growth SC

Yaletown Innovation Growth SC (YIG) a pour objectif d'aider les entreprises technologiques canadiennes à prendre de l'expansion et à devenir des chefs de file sur le marché. Les investissements sont destinés aux entreprises émergentes en croissance dans tout le Canada et visent à améliorer la durabilité et la productivité dans les secteurs des technologies propres, de l'industrie intelligente et des entreprises intelligentes.

À ce jour, les capitaux engagés par YIG et les capitaux qu'elle a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 32 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les sociétés du portefeuille de YIG établies au Canada ont enregistré environ 15 millions de dollars de revenus, 17 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient plus de 100 personnes.

Au cours de l'exercice 2019-2020, YIG a pris un nouvel engagement d'investissement. Au 31 mars 2020, YIG a pris 10 engagements d'investissement totalisant 42,7 millions de dollars, dont 2 entreprises établies en Ontario, totalisant environ 12 millions de dollars.

Lumira Ventures III SC

Lumira Ventures (Lumira) investit dans des entreprises de technologies transformatrices de biopharmaceutique, d'appareils médicaux et de santé numérique situées en Ontario, au Canada et en Amérique du Nord. Cette société est une partenaire engagée qui soutient les équipes de direction des entreprises dans lesquelles elle investit pour fabriquer des produits permettant aux gens de mener une vie fondamentalement accrue sur le plan de la santé, de l'espérance de vie et de la productivité.

À ce jour, les capitaux engagés par Lumira et les capitaux qu'elle a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 76,6 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les sociétés du portefeuille de Lumira établies au Canada ont enregistré environ 62 millions de dollars de revenus, 2 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient plus de 97 personnes.

Au cours de l'exercice 2019-2020, Lumira a pris six nouveaux engagements d'investissement, dont trois entreprises établies en Ontario. Au 31 mars 2020, Lumira a engagé un total d'environ 52,1 millions de dollars dans 12 investissements, dont 4 entreprises établies en Ontario, totalisant environ 8,4 millions de dollars.

Genesys Ventures III SC

Genesys Capital (Genesys) se concentre sur la création d'entreprises dans les secteurs à forte croissance des soins de santé et de la biotechnologie. Grâce à son expertise et à son réseau, Genesys accélère l'expansion d'entreprises émergentes commercialement viables comportant des possibilités d'investissement prometteuses dans les sciences de la vie.

À ce jour, les capitaux engagés par Genesys et les capitaux qu'elle a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 270 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les sociétés

du portefeuille de Genesys établies en Ontario ont enregistré environ 15 millions de dollars de revenus, 23 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient plus de 210 personnes.

Au cours de l'exercice 2019-2020, Genesys a pris trois nouveaux engagements d'investissement dans des entreprises établies en Ontario. Au 31 mars 2020, elle a engagé un total d'environ 29,3 millions de dollars dans 9 investissements, dont 7 entreprises établies en Ontario, totalisant environ 24,6 millions de dollars.

Développement de l'écosystème ontarien du capital de risque

Au cours de l'exercice 2019-2020, la SOFC a soutenu le développement de l'écosystème ontarien du capital de risque :

- consultation proactive des sociétés de fonds de capital de risque, des investisseurs, des leaders d'opinion de l'industrie technologique et des experts en la matière afin de recueillir des informations sur le marché qui aideront à préparer des politiques publiques pertinentes en capital de risque au cours de l'année à venir;
- conseils fournis au Ministère et à la province sur les questions de capital de risque, selon les besoins.

La SOFC a aussi participé à des événements locaux en capital de risque, notamment au Sommet canadien Fintech 3.0, à la Collision Conference 2019 et à True North 2019. Dans la mesure du possible, la SOFC a joué un rôle actif dans les événements de l'industrie, en faisant notamment une intervention aux événements Canadian Innovation Exchange, Canadian Private Equity Summit, ainsi qu'à d'autres événements régionaux. De tels événements sont essentiels pour établir et maintenir des relations sérieuses avec d'autres investisseurs qui interagissent avec les entreprises à différents stades de leur cycle de vie. Plus ces relations sont sérieuses, plus la SOFC peut efficacement accéder à l'information stratégique sur les fonds actuellement ou prochainement à la recherche d'investisseurs, ainsi qu'à des informations permettant de connaître de possibles lacunes auxquelles sont confrontées les petites et moyennes entreprises établies en Ontario liées à leur progression ou à leur secteur.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le conseil d'administration de la SOFC a également eu le plaisir de soumettre au Ministre une proposition de renouvellement de la SOFC. Fondée sur des principes de marché alignés sur les buts et objectifs des politiques publiques, la stratégie proposée décrit une plateforme de développement économique qui permet de travailler efficacement en partenariat avec le secteur privé pour aider à faire croître et à renforcer l'écosystème du capital de risque en Ontario.

Priorités supplémentaires énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme

En plus de gérer le portefeuille d'investissement actuel de la SOFC et de soutenir le développement de l'écosystème ontarien du capital de risque, la lettre de mandat annuelle de l'organisme a établi certaines priorités à respecter en 2019-2020. Vous trouverez ci-dessous un examen de chaque priorité supplémentaire et des résultats obtenus au cours de l'exercice 2019-2020.

1. Négocier et conclure des accords de partenariat limité avec un ou plusieurs fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie :
 - Résultats obtenus :
 - Au cours de l'exercice 2019-2020, la SOFC a négocié et conclu avec succès un accord de partenariat limité avec deux fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie.
 - Après la période visée par ce rapport, la SOFC a entrepris des pourparlers à l'issue desquels elle a conclu un accord de société en commandite avec le troisième et dernier gestionnaire de fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie.
2. Révision du protocole d'accord entre la SOFC et le ministère :
 - Résultats obtenus :
 - Le protocole d'accord révisé a été entièrement exécuté par les deux parties le 22 août 2019.
3. Mise en œuvre du cadre de planification annuelle des investissements :
 - Résultats obtenus :
 - La SOFC a établi le cadre d'investissement annuel en collaboration avec le Ministère, qui a été approuvé par le conseil d'administration de la SOFC et officiellement soumis au Ministère le 29 janvier 2019. Le Ministère a ensuite demandé à la SOFC de « *suspendre la diligence raisonnable et les projets d'investissement de fonds de capital de risque proposés dans le cadre d'investissement approuvé jusqu'à nouvel ordre du Ministère* ». La SOFC respecte cette directive.

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2020.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Original signé par : « Steve Romanyshyn »

Steve Romanyshyn, président-directeur général

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
la Société ontarienne de financement de la croissance,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société ontarienne de financement de la croissance conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ontarienne de financement de la croissance ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société ontarienne de financement de la croissance.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ontarienne de financement de la croissance.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société ontarienne de financement de la croissance à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société ontarienne de financement de la croissance pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

original signé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2020

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

(montants en dollars canadiens)

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		18 415 576	13 164 754
Titres négociables	5	204 560 761	177 454 377
Comptes débiteurs	4	25 601 043	31 968 630
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOFR	6	76 693 451	79 425 289
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE	7 et 14	17 930 684	27 819 978
Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF	8	50 000 000	50 000 000
Fonds Démarrage et expansion I – FDE	9	17 739 443	13 500 000
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown – Yaletown	10	8 200 000	3 800 000
Lumira Ventures III LP – Lumira	11	7 775 982	–
Genesys Ventures III LP – Genesys	12	7 352 914	–
		434 269 854	397 133 028
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	17	425 918	293 131
Actifs financiers nets		433 843 936	396 839 897
Actifs non financiers	22	–	–
Excédent accumulé		433 843 936	396 839 897
Engagements contractuels	13		
L'excédent accumulé se compose de :			
Excédent de fonctionnement accumulé		433 389 779	395 786 260
Gains de réévaluation accumulés		454 157	1 053 637
		433 843 936	396 839 897

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Original signé par :« Annie Ropar », administrateur

Original signé par :« Gadi Mayman », administrateur

Société ontarienne de financement de la croissance

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2020

(montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2020 Réel \$	2019 Réel \$
Revenus				
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario				
FODTE	7	2 000 000	1 640 000	1 050 000
Venture Ontario Fund – VOF	20	25 000 000	25 000 000	26 640 000
Intérêts créditeurs		3 259 000	3 982 476	3 228 281
Perte de placement du portefeuille du FODTE	15	–	(44 236)	–
Revenu de placement sur la distribution à partir du FOCR		369	132	29 654
Revenu de placement sur la distribution à partir de Yaletown		6 631	6 631	5 192
Gain (perte) en capital réalisé(e) sur les placements du FODTE			(80 171)	3 878 740
Gains en capital sur la distribution à partir du FOCR		261 000	16 598 326	607 391
Recouvrement de charges d'intérêts liées aux fonds				
– Période précédente		134 000	133 977	–
– Période considérée		74 000	74 207	–
Gain (perte) de change	3	(234 000)	1 097 505	334 722
		30 501 000	48 408 847	35 773 980
Charges				
Remboursements au ministère	17	1 042 000	1 059 466	1 075 543
Frais de gestion de la trésorerie	13	44 000	33 902	34 138
Frais de services professionnels	13	319 000	376 047	499 325
Dépenses des membres du conseil et des comités		5 000	3 783	4 399
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	16	–	9 332 130	1 984 500
		1 410 000	10 805 328	3 597 905
Excédent annuel		29 091 000	37 603 519	32 176 075
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice		395 786 260	395 786 260	363 610 185
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice		424 877 260	433 389 779	395 786 260

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance**État des gains et des pertes de réévaluation**

Exercice clos le 31 mars 2020

(montants en dollars canadiens)

	Budget	2020	2019
	\$	Réel	Réel
		\$	\$
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	1 053 637	1 053 637	978 098
(Pertes) gains non réalisé(e)s attribuables à ce qui suit :			
Change	-	(29 254)	166 497
Titres négociables	-	(21 212)	40 840
Placements du portefeuille du FODTE	(53 637)	(549 014)	(131 798)
	(53 637)	(599 480)	75 539
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	1 000 000	454 157	1 053 637

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance**État de la variation des actifs financiers nets**

Exercice clos le 31 mars 2020

(montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2020 Réel \$	2019 Réel \$
Excédent annuel	29 091 000	37 603 519	32 176 075
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(53 637)	(599 480)	75 539
Augmentation des actifs financiers nets	29 037 363	37 004 039	32 251 614
Actifs financiers nets au début de l'exercice	396 839 897	396 839 897	364 588 283
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	425 877 260	433 843 936	396 839 897

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020

(montants en dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	37 603 519	32 176 075
(Pertes) gains réalisé(e)s à la vente de placements du FODTE	80 171	(3 878 740)
Gains réalisés à la vente de placements du FOCR	(16 598 326)	(607 391)
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	9 332 130	1 984 500
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	6 367 587	(30 592 328)
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	132 787	57 157
	36 917 868	(860 727)
Activités de placement		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	672 888 770	563 319 203
Achat de titres négociables	(700 016 366)	(547 368 960)
Achat de placements dans le FOCR	(2 970 000)	(8 685 000)
Produit des placements dans le FOCR	16 598 326	607 391
Rendement du capital du FOCR	5 701 838	636 497
Achat de placements dans le FDE	(4 239 443)	(7 250 000)
Achat de placements dans Yaletown	(4 400 000)	(2 800 000)
Vente de placements dans Lumira	(7 775 982)	-
Achat de placements dans Genesys	(7 352 914)	-
Vente de placements dans le FODTE	42 080	5 336 111
Achat de placements dans le FODTE	(143 355)	(442 048)
	(31 667 046)	3 353 194
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	5 250 822	2 492 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 164 754	10 672 287
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	18 415 576	13 164 754

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (la « SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2020, la SOFC relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus;
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le Règlement de l'Ontario 278/09, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi :

- i) Des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - 1. des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
 - 2. d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
- ii) Des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1. des sociétés fermées;
 - 2. des sociétés ouvertes, si la Société :
 - a) a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
 - b) a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
- iii) Des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi :

- 1. Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer.
- 2. Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- 3. Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque.
- 4. Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

1. Description des activités (suite)

Au 31 mars 2020, la Société possédait des placements en capital-risque dans sept fonds : 1) le Fonds ontarien de capital-risque SC (le « FOCR »); 2) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »); 3) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (le « NVCF »); 4) le Fonds Démarrage et expansion I (le « FDE »); 5) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown (« Yaletown »); 6) Lumira Ventures III, LP (« Lumira »); et 7) Genesys Ventures III LP (« Genesys »). De l'information additionnelle sur la constitution des fonds est présentée aux notes 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère la SOFC comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans le FOCR, le NVCF, le FDE, Yaletown, Lumira et Genesys sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements dans le FOCR, le NVCF, le FDE, Yaletown, Lumira et Genesys ne peut être établie aisément et elle a été inscrite au coût. Les fonds n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les investissements effectués dans les sociétés comprises dans le portefeuille du FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et qu'il ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir du FOCR, du NVCF, du FDE, de Yaletown, de Lumira et de Genesys sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir la distribution, conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

La SOFC a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le Venture Ontario Fund (le « VOF »), dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère, tel qu'il est décrit aux notes 7, 8, 9, 18, 19 et 20, respectivement. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. La Société s'est engagée auprès de Yaletown à investir un montant initial de 20 M\$ dans le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres. La Société a investi un montant initial dans le Fonds de capital-risque en sciences de la vie, soit 23 M\$ pour Lumira et 17 M\$ pour Genesys. Le VOF renvoie à l'initiative Venture Ontario Fund.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque a) l'ARC ne les considère pas comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de la SOFC réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans les fonds sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci au risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2020, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 13 747 481 \$ (2019 – 14 059 597 \$). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2020 entraînerait une incidence de 687 374 \$ à l'état des gains et des pertes de réévaluation (2019 – 702 980 \$) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'incidence pourrait être importante.

3. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements des sociétés en commandite prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les placements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2020, si la valeur des investissements dans le FOCC, le NVCF, le FDE, Yaletown, Lumira, Genesys et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 9 284 624 \$ (2019 – 8 727 263 \$). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCC, du NVCF, du FDE, de Yaletown, de Lumira, de Genesys ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

4. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2020, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 3 250 \$ (2019 – 4 827 \$).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2020 s'élèvent à 597 793 \$ (2019 – 5 323 803 \$) et sont détenus en mains tierces aux fins des déboursés futurs.

Le solde restant de 25 000 000 \$ au 31 mars 2020 représente un montant à recevoir de la province de l'Ontario par le Venture Ontario Fund (le « VOF »), tel qu'il est décrit à la note 20 (2019 – 26 640 000 \$).

5. Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants :

- Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne.
- Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit :

	2020		2019	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 27 mai 2020 et le 21 octobre 2020, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	68 288 000	68 161 879	52 836 000	52 427 627
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 15 avril 2020 et le 10 mars 2021, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	136 727 000	136 398 882	125 769 000	125 026 750
	205 015 000	204 560 761	178 605 000	177 454 377

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 2 045 608 \$ (2019 – 1 774 544 \$) sur les résultats d'exploitation.

6. Fonds ontarien de capital-risque SC (le « FOCR »)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à y investir 90 M\$. Ce fonds de 205 M\$ est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et il a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est comptabilisé au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut être aisément déterminée.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres, b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE ») (suite)

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du Ministère totalisent 1 640 000 \$ (2019 – 1 050 000 \$).

8. Northleaf Venture Catalyst Fund LP (le « NVCF »)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 M\$ de la Société. Au mois de juillet 2015, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 M\$. Le NVCF est un fonds de 300 M\$ établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et il a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est comptabilisé au coût, en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du NVCF, déduction faite de tout rappel de fonds. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut être aisément déterminée.

9. Fonds Démarrage et expansion I (le « FDE »)

En février 2017, la Société s'est engagée à investir 25 M\$ dans le FDE. Le FDE est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et du secteur privé, visant à investir essentiellement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui affichent un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 106 M\$.

Le placement dans le FDE est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du FDE, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le FDE n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

10. Yaletown Innovation Growth LP (« Yaletown »)

En octobre 2017, la Société s'est engagée à investir 20 M\$ dans Yaletown Innovation Growth LP. Yaletown est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs des technologies de l'information, des technologies liées à l'énergie et des technologies propres situées au Canada et aux États-Unis. Au 31 mars 2020, la taille totale du capital du fonds se chiffrait à 128 M\$ (2019 – 118 M\$).

Le placement dans Yaletown est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité de Yaletown, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme Yaletown n'est pas négociée sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

11. Lumira Ventures III, LP (« Lumira »)

En juillet 2019, la Société s'est engagée à investir 23 M\$ dans Lumira Ventures III, LP. Lumira est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs de la transformation des soins de santé et des sciences de la vie au Canada et aux États-Unis. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 178,55 M\$.

Le placement dans Lumira est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité de Lumira, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme Lumira n'est pas négociée sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

12. Genesys Ventures III LP (« Genesys »)

En juillet 2019, la Société s'est engagée à investir 17 M\$ dans Genesys Ventures III LP. Genesys est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs des sciences de la vie dans divers sous-secteurs, dont les produits biopharmaceutiques, les appareils médicaux ainsi que les services et les technologies de l'information en matière de soins de santé. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 107 M\$.

Le placement dans Genesys est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité de Genesys, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme Genesys n'est pas négociée sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

13. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2020, le capital non appelé totalisait 4 320 537 \$ (2019 – 7 290 537 \$), cette somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le FDE, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2020, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 7 260 557 \$ (2019 – 11 500 000 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec Yaletown, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2020, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 11 800 000 \$ (2019 – 16 200 000 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec Lumira, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2020, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 15 468 087 \$ (2019 – néant), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

13. Engagements contractuels (suite)

- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec Genesys, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2020, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 10 010 944 \$ (2019 – néant), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Conformément au contrat conclu entre LP Analyst et la SOFC, LP Analyst fournit des services-conseils en investissement, y compris en matière de stratégie d'approvisionnement; effectue des contrôles préalables à l'investissement potentiel dans de nouveaux fonds; fournit des services de conseil à l'entreprise aux fins de négociation; et assure le suivi du portefeuille et la communication de l'information connexe. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (« Covington ») et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, suivre et clôturer les placements dans le FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité pour lesquels celle-ci paie un tarif horaire.

14. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (\$) ou en dollars américains (\$ US). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2020			2019		
	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
En \$ CA	29 746 940	16 219 681	–	29 837 656	25 551 811	–
En \$ US	–	1 711 003	–	–	2 268 167	–
	29 746 940	17 930 684	–	29 837 656	27 819 978	–

* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2020, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans cinq sociétés, qui représentaient de 0,07 % à 3,04 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

15. Revenu de placement dans le FODTE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a comptabilisé un montant de 44 236 \$ (2019 – néant) en perte de placement résultant d'investissements dans le FODTE.

16. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 9 332 130 \$ (2019 – 1 984 500 \$), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

17. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2020, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 89 799 \$ (2019 – 126 370 \$).

Au 31 mars 2020, le solde de 336 119 \$ (2019 – 166 761 \$) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

18. Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres

Dans son budget de 2016, la province de l'Ontario s'est engagée à allouer un montant de 55 M\$ à l'élaboration de nouvelles méthodes permettant à la province d'effectuer des investissements dans les actions de sociétés du secteur des technologies propres. La SOFC a mis en œuvre ce projet en établissant une ou plusieurs sociétés en commandite dans lesquelles la Société participe en tant que commanditaire selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux autres commanditaires.

En août 2017, le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et a payé un montant de 55 M\$ à la Société.

En novembre 2017, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir un montant initial de 20 M\$ dans Yaletown Innovation Growth LP.

La Société a négocié avec un autre gestionnaire de fonds relativement à la deuxième initiative du Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres. En avril 2019, le gestionnaire de fonds a officiellement informé la Société qu'il ne serait pas en mesure d'atteindre les cibles visées en matière de mobilisation de fonds et que l'initiative proposée ne se réaliserait pas. La Société travaille actuellement avec le Ministère dans le but de trouver des façons de réinvestir le montant de 35 M\$ dans une autre initiative de fonds de placement en capital-risque.

19. Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie

En mars 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le paiement d'un montant allant jusqu'à 50 M\$ pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie. Le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie et a payé un montant de 35 M\$ à la Société. Ce projet comprenait un montant de 10 M\$ payé initialement en 2014 pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie.

En juillet 2019, la Société s'est engagée à investir des montants respectifs de 23 M\$ et de 17 M\$ dans la société en commandite Lumira Ventures III et la société en commandite Genesys Ventures III. Compte tenu de l'engagement de la SOFC, la taille du capital de Lumira et de Genesys se chiffre à 178,55 M\$ et à 107 M\$, respectivement.

Au 31 mars 2020, la Société était toujours en négociations avec un autre gestionnaire de fonds relativement à la troisième initiative du fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie.

20. Venture Ontario Fund (le « VOF »)

À l'automne 2017, la Société a obtenu l'approbation nécessaire aux fins de la mise en œuvre d'une nouvelle initiative stratégique fondée sur le marché visant à investir dans des fonds de placement en capital-risque ontariens et axés sur l'Ontario. Peu après, le Ministère a conclu une entente de paiement de transfert de 60 M\$ avec la SOFC. La SOFC mettra l'accent sur la conclusion d'engagements avec des gestionnaires de fonds de placement en capital-risque qui se situent dans le quartile supérieur et des gestionnaires de fonds émergents à fort potentiel. Les secteurs visés comprennent les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie et les technologies propres. En outre, la SOFC peut conclure des engagements avec des fonds de placement en capital-risque investissant dans des sociétés qui en sont à tous les stades de développement, afin d'offrir du capital d'amorçage et du capital-développement. L'initiative a ensuite pris le nom de Venture Ontario Fund.

En mars 2019, la SOFC a reçu un versement initial de 26,64 M\$ de la part du Ministère, et la Société a fourni un apport de 8,36 M\$ aux fins de cette initiative.

En mars 2020, la SOFC a demandé et obtenu le remboursement de la tranche restante de 25 M\$.

Au 31 mars 2020, l'initiative était toujours en cours d'élaboration.

21. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2020, la Société a conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et la province de l'Ontario.

La SOFC n'a aucun actif ou passif lié aux immobilisations corporelles. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

La SOFC dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, la SOFC se sert de l'accès du Ministère aux Services communs de l'Ontario (les « SCO ») pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (le « SIGIF ») du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à la SOFC chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service. Si la Société ne dispose pas de ressources financières « non affectées » ou qu'elle a épuisé le nombre de paiements de transfert autorisés pour rembourser le Ministère, ce dernier compensera ces charges à titre de montants à terme échu au poste budgétaire des autres charges directes de fonctionnement (les « ACDF »).

22. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers, et l'on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

23. Événement important

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'apparition d'une souche du nouveau coronavirus (la « COVID-19 »), ce qui a entraîné la mise en œuvre d'une série de mesures sanitaires et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

La pandémie de COVID-19 pourrait nuire à certains placements dans des entreprises à but lucratif que la Société détient dans le FOCR, le NVCF, le FDE, Yaletown, Lumira, Genesys et le FODTE. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur à la date de l'état de la situation financière.

La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont inconnues à l'heure actuelle, et il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'incidence que la gravité et la durée de la pandémie auront sur les résultats financiers et la situation financière de la Société pour les périodes futures.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Vue d'ensemble

La SOFC est un organisme de la Couronne qui comporte des caractéristiques définies la directive du Conseil de gestion du gouvernement (CGG) en tant qu'organisme provincial régi par un conseil d'administration. Plus précisément, la SOFC est prescrite comme un organisme public et un organisme public rattaché à la Commission conformément au règlement de l'Ontario 146/10 en application de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Conformément aux directives du CGG, la SOFC ne fait pas partie, sur le plan organisationnel, du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère), mais est considérée comme faisant partie du gouvernement. La SOFC est tenue de préparer un rapport annuel et de le remettre au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministre), au plus tard 120 jours après la fin de l'exercice financier de la SOFC, et de le rendre public.

La gouvernance d'entreprise comporte des processus qui permettent la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par la direction générale, le conseil d'administration et le Ministre. Il s'agit notamment de trouver les personnes et les groupes responsables des activités et de préciser leurs rôles.

Reddition de comptes et responsabilités

La structure de reddition de comptes de la SOFC découle de sa loi constitutive, la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi). Le Ministre est responsable de l'administration de la loi en ce qui concerne la SOFC. La Loi, ainsi que les directives émises par le CGG, le Ministre et la Commission de la fonction publique concernant les organismes d'État, forment un cadre dans lequel la SOFC est régie.

Chaque année, le Ministre est tenu de déposer le rapport annuel de la SOFC à l'Assemblée législative. En outre, le Ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Le Ministre entretient aussi des communications avec la SOFC, par l'intermédiaire de son président, concernant les politiques et les attentes du gouvernement concernant la SOFC.

Le président rend compte au Ministre du rendement de la SOFC selon le mandat qu'il doit remplir. Le président est tenu de fournir des conseils et des informations au Ministre sur le fonctionnement et les activités de la SOFC. Le président assure aussi la direction de la SOFC. Le sous-ministre s'assure de la capacité organisationnelle du Ministère à surveiller la SOFC et de la gestion adéquate des risques par celle-ci.

Le conseil d'administration (C.A.), dont la nomination des membres incombe au lieutenant-gouverneur en conseil, rend compte de ses activités au Ministre par l'intermédiaire du président. Le C.A. Exerce un rôle de surveillance. Il supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC pour s'assurer qu'elle remplisse son mandat. Le C.A. se compose à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Le C.A. se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit des rapports périodiques du président et chef de la direction ainsi que du personnel de la SOFC sur les activités et sur la conformité de celle-ci aux lois et aux politiques applicables. Les normes de conduite des membres du C.A. sont définies dans un code de conduite approuvé par le C.A.

Deux comités aident le C.A. à superviser la gestion de la SOFC :

- a) Le comité de vérification et de gestion des risques (CVGR) approuve un plan annuel de vérification préparé par les vérificateurs externes indépendants de la SOFC et assure la liaison, le cas échéant, avec les vérificateurs internes de la SOFC et la vérificatrice générale de l'Ontario sur les rapports financiers et les contrôles internes. Le CVGR examine aussi les politiques financières et les états financiers et recommande leur approbation par le C.A. En outre, le CVGR examine les principaux risques et les stratégies d'atténuation de la SOFC.
- b) Le comité des ressources humaines aide le C.A. à s'assurer que des mesures appropriées sont en place en matière de rémunération, d'évaluation du rendement et de formation du personnel dans les secteurs névralgiques.

Le président et chef de la direction relève de la présidente du C.A. et du C.A. à qui il fournit périodiquement des rapports sur le rendement de la SOFC. Étant donné que le président et chef de la direction est employé en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est également responsable de consulter le sous-ministre du Ministère, au besoin, sur des questions d'importance mutuelle, y compris les services fournis par le Ministère, l'harmonisation avec les politiques du Ministère et du gouvernement, et le respect des directives du Conseil du Trésor et du CGG. Le président et chef de la direction est responsable de la gestion des opérations quotidiennes et des activités courantes de la SOFC, y compris la supervision du personnel.

Exigences en matière d'information financière

La SOFC prépare des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada. Le CVGR examine les états financiers et le C.A. les approuve. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur externe indépendant de la SOFC qui exprime une opinion sur la fidélité résultats financiers présentés et sur leur conformité aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les résultats sont examinés par le CVGR et le C.A. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au CVGR et au C.A.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, à protéger les actifs de la SOFC et à gérer ses passifs.

Pour assumer sa responsabilité en matière de fiabilité et d'actualité des informations financières, la SOFC utilise un système complet de contrôles internes, y compris des contrôles organisationnels et procéduraux. Le système de contrôle interne comprend ce qui suit :

- planification globale des activités;
- communications écrites des politiques et procédures régissant la conduite des entreprises et la gestion des risques;

- répartition des tâches;
- tenue et conservation de dossiers détaillés;
- délégation de pouvoirs et reddition de comptes des responsables;
- sélection et formation minutieuses du personnel;
- tenue à jour des politiques en matière de risques comptables et financiers.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées.

Opérations

La SOFC continue de fonctionner comme un organisme allégé comptant un personnel réduit participant aux opérations, la gouvernance, aux contrôles financiers et aux investissements, et soutenu par un petit nombre de prestataires de services externes ayant des connaissances spécialisées dans l'évaluation des fonds, le co-investissement direct et les investissements de fonds, ainsi que la vérification et la comptabilité.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annie Ropar, présidente

Date de sa première nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2014

Fin du mandat en cours : Avril 2021

À titre de directrice principale et cheffe des directions financière et administrative, M^{me} Ropar est responsable de la surveillance financière des activités de la Banque de l'infrastructure du Canada, en plus de gérer les risques financiers et organisationnels et de surveiller les fonctions de la Société, notamment les services juridiques, les ressources humaines et les opérations. M^{me} Ropar était auparavant directrice principale financière d'Aequitas Innovations Inc. qui gère la bourse NEO. Avant de se joindre à Aequitas, elle a occupé les postes de directrice générale, de directrice commerciale, Actions mondiales, à RBC Marchés des capitaux, et de partenaire de RBC Capital Partners. Avant de travailler à la RBC, M^{me} Annie Ropar a occupé le poste de première vice-présidente et directrice de ce qui constituait alors la section du financement structuré de CIT Group Inc. M^{me} Ropar est une comptable professionnelle agréée également titulaire du titre de « Certified Public Accountant ») aux États-Unis. Titulaire d'une licence en administration des affaires de l'université Ryerson, elle est présidente du conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance. Concernant sa contribution à sa communauté, M^{me} Ropar est actuellement membre du conseil d'administration de la Princess Margaret Cancer Foundation et présidente du comité de vérification et de gestion des risques de cette fondation. Elle est également membre du comité des finances et de la vérification du Réseau universitaire de santé.

Gadi Mayman, vice-président

Date de sa première nomination au conseil d'administration de la SOFC : Février 2009

Fin du mandat en cours : Janvier 2023

En tant que directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), Gadi Mayman est responsable des activités de la province sur les marchés financiers, notamment des emprunts et de la gestion de la dette, des projets de financement des entreprises et de l'électricité, ainsi que de ses relations avec les banques et les investisseurs. Il est également chef de la direction et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Avant de rejoindre l'OOF, il a travaillé à Exportation et développement Canada à Ottawa et à la division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat en sciences appliquées en génie industriel à l'université de Toronto en 1981, et une maîtrise en administration des affaires de l'Ivey Business School à l'université Western Ontario en 1988. Il fait également partie du conseil d'administration d'Infrastructure Ontario en plus d'être co-président du Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité mixte de l'OOF et d'Ontario Power Generation.

AnneMarie Ryan, membre

Date de sa première nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2021

AnneMarie Ryan a été nommée commissaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en février 2013 et a exercé ses fonctions jusqu'à sa retraite de la Commission le 31 janvier 2019. Elle a été directrice principale de la CVMO de décembre 2016 à janvier 2019 et présidente du comité de gouvernance et de nomination d'août 2014 à décembre 2016. Avant d'être nommée à la CVMO, M^{me} Ryan était présidente d'AMR Associates Inc. et conseillait des firmes de services financiers et organismes de réglementation canadiens en matière de stratégie et de planification organisationnelle, de structure de marché, de technologie de négociation, de réglementation du marché et de politique. Avant cela, elle a mené une longue carrière en tant que cadre supérieur dans plusieurs firmes de services financiers. M^{me} Ryan est ex-présidente et ancienne membre du conseil d'administration de Women in Capital Markets (WCM) de 2006 à 2014. Elle a également été membre des conseils d'administration de la fondation BenefAction et d'Épilepsie Canada. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université de Toronto.

Tim Jackson, membre

Date de sa première nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2021

Timothy Jackson est président et chef de la direction de Shad Canada et ancien vice-président administratif du District de la découverte MaRS. M. Jackson est actuellement administrateur de la Banque Manuvie du Canada et de la Société de fiducie Manuvie, de Bold Innovation Group Ltd. et de Bingemans Inc. Il est aussi membre du conseil d'administration de la fondation communautaire Kitchener Waterloo. Il a auparavant exercé d'autres fonctions communautaires, notamment des mandats en tant que président de la Fondation Trillium de l'Ontario, de la Waterloo North Hydro Holding Corporation et de la banque alimentaire FoodBank de la région de Waterloo, et occupé divers rôles au sein de conseils d'administration d'organisations telles que la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et le conseil des gouverneurs de l'Université de Waterloo. M. Jackson est un comptable professionnel agréé et il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en comptabilité de l'Université de Waterloo.

Elsbeth Murray, membre

Date de sa première nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2023

Elsbeth Murray est doyenne associée des programmes de maîtrise en administration des affaires et de maîtrise de l'école de commerce Stephen J. R. Smith à l'Université Queen's et professeure agrégée en stratégie et en entrepreneuriat. Madame Murray est membre des conseils d'administration de la Trinity College School, d'Analytics 4 Life et de Homestead Landholding, et ex-vice-présidente du Conseil ontarien de la recherche et de

l'innovation. Elle est titulaire d'un doctorat de l'école de commerce Ivey de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en informatique et en mathématiques de l'Université Queen's.

Caroline Mandell, membre

Date de sa première nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018
Fin du mandat en cours : Avril 2020

En tant qu'associée chez Langmaids Asset Management, Caroline Mandell est tenue de fournir aux clients des conseils en matière d'investissement et de gestion de portefeuille concernant les occasions d'investissement sur les marchés publics et privés. Avant de travailler pour Langmaids en 2010, elle a travaillé en ce qui a trait à l'apport de l'investisseur dans plusieurs firmes de capital-investissement, notamment Richardson Capital à Toronto, CCMP Capital à Londres et Thomas H. Lee Partners à Boston. Auparavant, elle s'était concentrée sur le travail de consultante auprès de sociétés ouvertes au sein de la division de banque d'investissement de Goldman Sachs à New York. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard.

Rémunération du conseil d'administration

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2019-2020 était de 3 700,00 \$ et se répartit comme suit :

Personne nommée	Rémunération annuelle totale	Taux de rémunération journalier
Tim Jackson, membre	1 400,00 \$	200,00 \$
Anne Marie Ryan, membre	2 300,00 \$	200,00 \$
Total	3 700,00 \$	Sans objet

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les exigences contenues dans la *Directive concernant les organismes et les nominations*. Le plan de gestion des risques prend en compte la gestion des expositions aux risques internes et externes. Le cadre du plan de gestion des risques de la SOFC comprend les risques suivants :

- risque financier;
- risque lié aux ressources humaines;
- risque opérationnel;
- risque stratégique.

En plus de l'évaluation du plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation complète des risques est fournie deux fois par an au conseil d'administration. Le conseil d'administration est également informé de l'exposition réelle ou potentielle au risque par des mises à jour régulières du président et chef de la direction.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2020-2021

Pour l'exercice 2020-2021, l'orientation stratégique de la SOFC se concentrera sur les priorités spécifiques définies dans la lettre de mandat annuelle de l'organisme comme suit :

- réaliser le reste de l'investissement approuvé dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital risque pour le secteur des sciences de la vie;
- administrer les participations de société en commandite de la SOFC dans des fonds gérés par des tiers;
- gérer le portefeuille d'investissement restant du FODTE jusqu'à ce que tous les investissements aient été réalisés;
- soutenir le développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital de risque;
- respecter la suspension de l'application du cadre d'investissement jusqu'à nouvel ordre.

COORDONNÉES

Pour toute demande de renseignements ou d'information générale, veuillez contacter la SOFC à l'adresse suivante :

Société ontarienne de financement de la croissance
700, rue Bay
Bureau 2401
Toronto (Ontario) M5G 1Z6

Ligne directe : 416 325-6874
Numéro sans frais : 1-877 422-5818
Courriel : ocgc@ontario.ca
Site Web : www.ontario.ca/ocgc

Pour recevoir une partie ou l'intégralité du présent rapport dans un autre format plus accessible, veuillez en faire la demande à ocgc@ontario.ca.